



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 99725

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'accroissement du nombre de femmes travaillant de nuit et présentant à la suite un risque aggravé du cancer du sein. Plusieurs études ont démontré ce lien : une réalisée en 2001, publiée par le *Journal of the national cancer institute*, une autre publiée dans la revue *Cancer research* en 2007 et tout récemment les conclusions d'un groupe de dix experts réunis par l'*Agency for research on cancer* (IARC). Ces études démontrent que les femmes ayant travaillé des nuits complètes de 23 heures à 5 heures du matin pendant plus de trois ans présenteraient un risque du cancer du sein supérieur de 40 % par rapport à celles qui n'ont pas occupé de postes nocturnes. Le Danemark a commencé à indemniser des femmes travaillant la nuit présentant un cancer du sein en tant que maladie à caractère professionnel. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de quelle façon le Gouvernement entend agir pour prévenir une telle situation et quelles mesures il va prendre en matière de surveillance, de recherche et de lutte contre les causes identifiées ou à identifier de ce risque.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99725

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1178

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)